

La CFDT vous informe

Cfdt:**GROUPE Sopra Steria**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA DÉPÊCHE I2S

*Les élus au CSE
Sopra Steria I2S
vous souhaitent
une bonne
année
2021*

LA CFDT VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE !

TELETRAVAIL

Point de situation hebdomadaire du mardi 05/01 avec Vincent PARIS. Vos élus **CFDT** ont souhaité connaître la position de la direction, concernant un assouplissement et un éventuel retour sur site d'une journée par semaine, des salariés actuellement à 100% en télétravail à compter du 07/01 comme l'a déclaré



Elisabeth Borne; Ministre du travail. Vincent PARIS nous indique que nous resterons pour le moment, sur le même principe de fonctionnement appliqué actuellement (= La règle c'est le télétravail). Quant à la possibilité d'un retour sur site une journée par semaine, si cela doit s'opérer, cela se fera sur la base du volontariat et avec accord du manager.

SANTÉ-PRÉVOYANCE

La prévoyance a vu sa cotisation augmenter (pour l'entreprise) au 01/04/20 (de 1% à 1,31% sur la tranche A des salaires). La direction indique :

- Restreindre l'accès aux conjoints dès avril 2021,
- Diminuer le remboursement sur les montures en optique & verres simples
- Obligation d'utiliser le réseau CARTE

BLANCHE pour l'Optique. La **CFDT** a rappelé à la direction qu'elle se devait d'atteindre les 1,5% légaux de taux sur la tranche A à sa charge et que s'il devait y avoir une augmentation, il faudrait commencer par faire payer la tranche C des salaires (en fonction des capacités de chaque salarié) ! Les élus **CFDT** constatent une fois de plus la déloyauté de la direction vis-à-vis des salariés. Légalement, le changement de garantie ne peut être imposé qu'après avoir prévenu les salariés dans un délai raisonnable.

TITRES RESTAURANTS

Vos élus **CFDT** ont signalé l'instabilité de l'application sur smartphone qui nécessite une réinstallation pour certains afin de rétablir son fonctionnement : une correction est en cours. Vos élus **CFDT** ont également alerté que certaines enseignes, notamment AUCHAN Vélizy, n'acceptent pas la carte APETIZ et cela de façon aléatoire. A suivre...

Vous n'avez pas pu utiliser la totalité de vos titres-restaurant papier ou le solde APETIZ en date du 31/12/2020 ? Les reports de vos soldes seront exceptionnellement et automatiquement prolongés jusqu'au 01/09/2021. **A noter** : même si vous choisissez de revenir aux tickets-restaurant papier, votre carte APETIZ restera active.

Bon appétit**ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !**

Information syndicale CFDT Sopra Steria I2S
Contact : contact@cfdt-soprasteria-i2s.com

Consultez notre site : <http://www.cfdt-soprasteria-i2s.com/>

Gardez-la